**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE BOUILLON**

---

**- SEANCE DU 31 JANVIER 2025 -**

| | | |
|---|---|---|
| **Présents** : | Mme | Gérard A., Présidente ; |
| | Mme | Nemery M-J., Bourgmestre ; |
| | Mme et Mrs. | Rouleff D., Gobert B., De Wachter P., Serson J., Echevins |
| | Mmes et Mrs. | Istace F., Pochet A., Noizet W., Maziers P., Cachbach C., Polet A., Penoy A., Poncelet J, Godart G., Poncin C., Manant M. Conseillers communaux ; |
| | Mr | Mathieu J., Directeur général. |

PROJET

**Objet : Travaux de rénovation du lavoir à Poupehan – Approbation des conditions et du mode de passation**

**Le Conseil,**

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 §1 relatif aux compétences du Conseil communal et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et ses modifications ultérieures, notamment l'article 42, § 1, 1° a) (la dépense à approuver HTVA n'atteint pas le seuil de € 143.000,00) ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 90, 1° ;

Considérant que le marché de conception pour le marché "Travaux de rénovation du lavoir à Poupehan" a été attribué à Mme Elodie Chantinne, Rue de la Bichetour, 32 à 6832 Bouillon ;

Considérant le cahier des charges relatif à ce marché établi par l'auteur de projet, Mme Elodie Chantinne, Rue de la Bichetour, 32 à 6832 Bouillon ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à € 28.239,36 hors TVA ou € 34.169,63, 21% TVA comprise (€ 5.930,27 TVA cocontractant) ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publication préalable ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget communal extraordinaire ;

Considérant que l'avis de légalité du directeur financier n'est pas obligatoire, qu'il n'y a pas eu de demande spontanée et qu'aucun avis n'a été donné d'initiative par le directeur financier ;

**DECIDE**

D'approuver le cahier des charges et le montant estimé du marché "Travaux de rénovation du lavoir à Poupehan", établis par le Service Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à € 28.239,36 hors TVA ou € 34.169,63, 21% TVA comprise (€ 5.930,27 TVA cocontractant).

De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget communal extraordinaire.

Fait à l'Hôtel de Ville, les jour, mois et an que dessus.

(sé) Nemery & Mathieu
Pour extrait conforme :

le Directeur général la Bourgmestre